



Protocole Sanitaire COVID-19 à L'École de Cirque de Bruxelles 2020-2021

(sous réserve de modifications éventuelles)

1. Précisions sanitaires générales:

Les différentes mesures sont conditionnées à l'évolution de l'épidémie et aux indications prises par le Conseil National de Sécurité (CNS) et le Groupe d'Experts en charge de l'Exit Strategy (GEES).

Le site <https://www.info-coronavirus.be/fr/faq/> : reste une source d'information fiable et vérifiée. <https://covid-19.sciensano.be/fr> est également un site de référence.

Les règles d'or à respecter impérativement :

- Le maintien des règles d'hygiène élémentaires (lavage de main, ne pas faire la bise, ne pas serrer les mains,...) ;
- L'aération des locaux dans la mesure du possible;
- Le maintien des précautions d'usage vis-à-vis des personnes des groupes à risque ;
- Le maintien des distances sociales sauf avec les personnes habitant sous le même toit, les enfants de moins de 12 ans entre eux, ou les personnes faisant partie de la même « bulle élargie ». Si ce n'est pas possible, le port du masque est obligatoire.

2. Gestes « barrière » :

- Eternuer dans le pli du coude ;
- Mouchoir à usage unique ;
- Utilisation de poubelle avec couvercle (dans chaque salle) ;
- Lavage fréquent des mains (à minima avant et après chaque activité, avant et après le passage à la toilette, avant et après la collation, le diner, etc.) ou utilisation de gel hydroalcoolique uniquement pour les adultes (le lavage des mains au savon est à privilégier) ;
- Respect de la distanciation physique (1,5m) entre adultes. La distanciation entre enfants et adolescents est conseillée dans la mesure du possible.

3. Port du masque

Le port du masque est obligatoire pour les +12 ans en dehors de la pratique de cirque

- Le personnel encadrant est obligé de porter un masque lors des contacts avec les parents et avec tout autre adulte.
- En dehors de la pratique de cirque, le port du masque est une consigne stricte pour tous les plus de 12 ans (le public, les élèves, le personnel administratif, d'entretien, et ce, dans les espaces communs et dans les couloirs).
- La distanciation physique est à respecter pour les personnes de plus de 12 ans en dehors des cours.

4. Modalités d'accueil

- Un espace d'accueil d'arrivée/départ sera mis en place à l'extérieur des locaux avec une signalétique claire afin de permettre aux parents de ne pas rester trop longtemps et de ne pas occasionner de files d'attente. **Aucun parent ne sera autorisé à l'intérieur des locaux.** Un plan du site vous sera transmis.
- Toute demande d'information se fera par e-mail à secretariat@ecbru.be
- Les mesures de sécurité sanitaire seront rappelées oralement lorsque le parent dépose son enfant pour la première fois ou lorsque le participant arrive.
- La personne chargée d'amener l'enfant ne doit présenter aucun symptôme de **COVID-19**.
- Si un participant ou parent présente des symptômes tels que toux, rhume, difficulté respiratoire ou fièvre depuis la veille, le participant sera refusé et devra rester à son domicile.
- Lavage des mains obligatoire à l'arrivée dans l'infrastructure.
- Les participants recevront via l'enfant, un exemplaire du protocole simplifié. Ce protocole sera réalisé par les organisateurs, en tenant compte de leurs réalités spécifiques.
- Lorsqu'il viendra déposer son enfant, le parent portera un masque et respectera les mesures de distanciation physique. Il restera à l'extérieur du bâtiment.
- Le temps d'échange oral avec le parent est nécessaire mais sera au maximum limité à l'essentiel.
- Chaque participant sera réparti dans son groupe.
- Un parcours de circulation sera établi afin de respecter la distanciation sociale à l'arrivée et au départ des participant·e·s.

5. Organisation des espaces

- Un temps de battement entre les cours dans la même salle est prévu afin de pouvoir désinfecter et nettoyer matériel et aérer les espaces dans la mesure du possible.
- Un circuit de déplacement spécifique sera prévu afin de permettre d'éviter les croisements
- Vestiaires :
 - Les participant-e-s arriveront à l'École de Cirque en portant des vêtements souples et sportives. Ils-elles ne se changeront pas sur place afin d'éviter l'utilisation des vestiaires.
 - Chacun-e conserve son sac de sport à proximité en y laissant ses effets personnels à l'intérieur.
 - Collations et boissons doivent être personnelles.
- Nous disposerons d'un local « Covid » permettant de procéder à l'isolement d'une personne qui présenterait des symptômes (respect du protocole ad hoc).
- Une séparation physique pleine de minimum 1m80 de hauteur et sur toute la longueur commune aux surfaces doit sera prévue si différents groupes sont présents.

6. Nettoyage et désinfection

- Si la salle a été occupée, nous ferons suivre le nettoyage d'une désinfection (à l'eau de Javel diluée par exemple) des zones critiques, comme les poignées de porte, les interrupteurs...
- Nous élaborerons des « check-lists » des zones critiques auxquelles il convient d'apporter une attention particulière en matière de nettoyage et désinfection quotidienne ;
- Le matériel de cirque sera désinfecté régulièrement avec une solution hydro- alcoolique (70% éthanol 30% eau) ;
- Nous prévoyons des stations de distribution de gel hydro-alcoolique à l'accueil et à l'entrée des salles.

7. Informations et communication :

- Tous les acteurs impliqués dans l'activité (participants, parents, encadrants, ...) seront informés des règles et des mesures prises.
- Les consignes sont transmises selon les canaux de communication existants : affichage, information orale directe ou par téléphone, par courrier ou par voie électronique.
- Des supports de communication seront mis à disposition par téléchargement pour les organisateurs : affiche, pictogrammes, consignes mettant en pratique le protocole.
- Les organisateurs tiennent des registres/listings de présences des participants et du personnel.
- Nous prévoyons un affichage et effectuerons un rappel régulier des mesures d'hygiène sanitaire à respecter. Pour les enfants, nous prévoyons une distribution des consignes aux parents et encadrants.

8. Personnel ou participants malades

- La meilleure solution reste la prévention, soit le refus de participants ou membres du personnel présentant des symptômes. Le plus simple est de sensibiliser en amont personnel et participants afin d'éviter que les personnes malades ne soient en contact avec d'autres participants et/ou membres du personnel.
- Prévenez le secrétariat immédiatement si quelqu'un faisant partie de votre « bulle » a été testé positif .